

Chers parents,

Le gouvernement fédéral a pris une série de mesures visant à garantir notre sécurité face à l'épidémie de coronavirus (CoVID-19). Certaines d'entre elles touchent la vie scolaire.

Notre commune prend toute la mesure de la situation et met en place des initiatives qui vont dans le même sens concernant nos écoles communales.

Les instructions du gouvernement sont les suivantes : *« les leçons sont suspendues. Il sera organisé une garde d'enfant au moins pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique). Pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées, les parents pourront aussi trouver une solution dans les écoles ».*

Nous faisons appel à votre solidarité pour contribuer à l'effort collectif. Pour ce faire, nous mettons en œuvre les mesures suivantes, jusqu'au 3 avril 2020 au moins :

- Garderies : elles seront organisées à partir du lundi 16 mars de 7h30 à 17h et le mercredi de 7h30 à 13h.
- Ces garderies concernent :
 - o En premier lieu, les enfants du personnel médical et de soins de santé ainsi que les enfants des parents travaillant dans les départements d'autorité (sécurité publique : Police, services d'incendie, ...).
 - o En second lieu, les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité d'assurer cette garde autrement que par les personnes âgées.
- Nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour éviter de recourir aux garderies scolaires afin de contribuer à l'efficacité de la mesure.
- A partir de ce lundi, nous privilégions les communications électroniques entre les parents d'élève(s), l'équipe enseignante et la direction pour toute information relative à l'évolution de la situation. Le cas échéant, des éléments de cours pourraient être aussi envoyés par cette voie (dossiers pédagogiques, ...).
- Pour ce faire, nous vous demandons de nous communiquer une adresse mail qui servira de contact entre vous et l'école. Pour les écoles maternelles, l'adresse devra être transmise à la direction de l'école. Pour les écoles primaires, cette adresse devra être communiquée aux titulaires de classe.

La situation ne manquera pas d'évoluer dans les prochains jours. Bien entendu, nous vous tiendrons informés dans les meilleurs délais. La direction de l'école et le pouvoir organisateur restent disponibles pour répondre à toutes les questions qui se posent, dans la mesure de leurs possibilités.

Nous vous remercions déjà pour votre compréhension, votre patience, votre solidarité et vous témoignons de tout notre soutien pour traverser cette période particulière.